

Évolutions du Contrôle Technique Automobile en France en 2008

Depuis le 1er janvier 2008, le contrôle technique automobile devient plus complet en France. Le Groupe ACTIELEC Technologies, au travers de sa filiale ACTIA MULLER, est le leader français des équipements de contrôle technique automobile (bancs de freinage, analyseurs de gaz, réglophare,...).

Huit nouveaux points de contrôle sont dorénavant obligatoires avec notamment le contrôle du système OBD (On-Board Diagnosis). Il s'agit du contrôle de la pollution par moyen électronique en complément des analyses actuelles de gaz d'échappement. Fort de son expertise en diagnostic électronique, ACTIELEC Technologies a conçu une solution spécifique pour ce point de contrôle. Cet équipement est un relais de croissance qui a représenté 12,5% du CA contrôle technique en 2007 de ACTIA MULLER. L'extension à d'autres pays de l'Union Européenne ouvrira au Groupe de nouvelles perspectives pour ce produit.

Les autres points sont des contrôles de niveau ou d'usure (pédales ou liquide de frein, airbags, ceintures de sécurité).

En 2008, une évolution apparaît également dans l'organisation des Centres de Contrôle Technique, puisque la connexion des appareils de mesure avec les logiciels des réseaux de contrôle est désormais obligatoire : les données doivent donc être transmises automatiquement sans intervention humaine. Ce point a entraîné une prise de conscience de l'état de vétusté d'un certain nombre de matériels qui soutiendra le marché de renouvellement de manière significative.

Enfin, la France joue un rôle moteur au sein de la Communauté Européenne en ce qui concerne la Sécurité Routière et ces évolutions, qui répondent également à des contraintes environnementales, ne tarderont pas à être étendues aux autres pays européens. Fort de ses équipements, fiables et innovants, ACTIELEC Technologies, avec sa marque ACTIA MULLER, répond aux attentes du marché.

